

La délégation départementale
de la l'Ain

Affaire suivie par :
Service santé environnement
ars-dt01-environnement-sante@ars.sante.fr

Bourg en Bresse, le 1^{er} octobre 2021

NOTE D'INFORMATION À L'ATTENTION DES USAGERS

Concernant la présence d'ESA-métolachlore dans l'eau du réseau d'eau potable

Qu'est qu'un pesticide ? et ses métabolites ?

Le terme « pesticide » désigne les molécules actives ou les préparations utilisées pour prévenir, contrôler ou éliminer des plantes, animaux, champignons ou bactéries indésirables. Les pesticides regroupent plus de 1 000 molécules.

L'utilisation de pesticides peut conduire à des rejets vers le milieu naturel. La présence de pesticides dans l'eau est due notamment à leur entraînement par ruissellement ou à leur infiltration dans les sols. Si aucune installation de traitement ne les élimine, ces molécules peuvent se retrouver dans l'eau du robinet.

Les métabolites proviennent de la dégradation des molécules actives de pesticides ; **l'ESA-métolachlore est un métabolite issu du S-métolachlore, herbicide dont l'utilisation est actuellement autorisée.**

Quelle est la part attribuable à l'eau dans l'exposition alimentaire totale ?

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'alimentation est la principale source d'exposition aux pesticides. La part de l'eau est peu importante par rapport à la consommation de fruits, légumes, céréales, etc. et est de l'ordre de 5 %. Toutefois, la part de ces différentes sources dans l'exposition aux pesticides de la population demeure encore difficile à déterminer aujourd'hui.

Comment sont surveillés les pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine ?

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi régulier, destiné à en garantir la sécurité sanitaire. Ce suivi sanitaire comprend à la fois :

- La surveillance exercée par la personne responsable de la production et / ou de la distribution de l'eau ;
- Le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS).

Les pesticides sont recherchés à la ressource (captage, puits, source) et à la sortie des installations de traitement. Une liste de 270 pesticides a été établie par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes selon des critères définis par les autorités sanitaires.

Quels sont les pesticides recherchés dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) ?

Il n'existe pas de liste établie à l'échelle européenne ou nationale pour la recherche des pesticides et des métabolites des pesticides. Compte tenu du nombre élevé de molécules étant ou ayant été autorisées et utilisées, il est nécessaire de cibler au niveau local les recherches de pesticides et métabolites de pesticides en fonction de la probabilité de les retrouver dans les eaux et des risques pour la santé

humaine. Pour les métabolites, en Auvergne Rhône Alpes, seuls ceux classés **pertinents** selon l'ANSES sont recherchés.

Définition de l'agence nationale de sécurité sanitaire alimentation, environnement, travail (ANSES) en 2019 « Un métabolite de pesticides est jugé pertinent pour les EDCH s'il y a lieu de considérer qu'il pourrait engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur ».

Pour l'ESA-Métolachlore : avis du 14 /01/2021

Quelles sont les seuils réglementaires pour les pesticides dans les EDCH ?

En France, la limite de qualité réglementaire dans l'eau du robinet est fixée à :

- 0,1 µg/L pour un pesticide ou métabolite pris individuellement,
- 0,5 µg/L pour la somme des pesticides et leurs métabolites recherchés.

L'arrêté du 11 janvier 2007 modifié relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des EDCH transpose la réglementation européenne et fixe pour les pesticides et leurs métabolites pertinents, **une limite de qualité à 0,1 µg/L** par molécule individuelle (à l'exception de l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore, l'heptachlorépoxyde pour lesquelles une limite de qualité à 0,03 µg/L est fixée) et une **limite de qualité à 0,5 µg/L** pour la somme des molécules recherchées.

Comment gère-t-on la présence de pesticides dans les EDCH ?

L'exigence réglementaire de 0,1 µg/L, applicable à chaque molécule, n'est pas suffisante pour évaluer et gérer, sur le plan sanitaire, une situation de non-conformité des eaux distribuées vis-à-vis des pesticides. En effet, toutes les molécules ne présentent pas les mêmes risques sanitaires aux mêmes concentrations ; c'est pourquoi on parlera de « valeur sanitaire maximale » (VMax) pour les pesticides ou métabolites de pesticides pertinents. **Pour l'ESA-métolachlore, la VMax est de 510 µg/L.**

Une Vmax correspond à une concentration maximale qu'un individu peut consommer sans effet néfaste, en ingérant 2 litres d'eau par jour, durant sa vie entière.

Si un métabolite pertinent est présent dans l'eau à une teneur supérieure à la limite réglementaire mais inférieure à la VMax, il n'y a pas de restriction de consommation car la consommation ne présente pas de risque à court et moyen terme. C'est le cas pour l'ESA-métolachlore.

Toutefois, le gestionnaire de l'eau doit mettre en œuvre les mesures nécessaires pour abaisser la teneur : actions sur les activités autour de la ressource, mélange avec une eau d'une autre origine, traitement. Une dérogation préfectorale pour 3 ans renouvelable une fois peut être accordée si la non-conformité persiste.

Où trouver l'information sur la qualité de l'eau du robinet vis-à-vis des pesticides ?

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques. Elles sont disponibles :

- Sur le site internet du ministère chargé de la Santé www.eaupotable.sante.gouv.fr où les résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet mis en œuvre par les Agences régionales de santé (ARS) sont accessibles commune par commune et sont régulièrement actualisés ;
- En mairie, et auprès du responsable de la distribution d'eau.

Des informations sur la qualité de l'eau du robinet sont également disponibles sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/eau-potable-6>

Pour plus d'informations générales sur les pesticides : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/pesticides/>